

DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE SERBONNES
89140

tel. 03 86 67 11 25 & fax. 03 86 88 80 17 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 juillet 2021

Le vendredi neuf juillet deux mil vingt et un, à 20 heures 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Serbonnes, sous la présidence de Monsieur Olivier MARTIN, Maire de SERBONNES.

Convocation adressée le 2 juillet 2021.

Présents : M. Olivier MARTIN, Mme Corinne GRELLET, M. Jean-Michel SAINTE CROIX, Mme Alexandra SERDIN, Mme Anaïs BEDEKOVIC, Mme Eve JANOT, M Renaud DE SAINT OURS, Mme Claire VARACHE, M. Christophe LE PREVOT, Christian PIAT

Absents : M. Nicolas CHARIOT, Mathieu VALLET, Didier MAHE,

Absents représentés M. POIDEVIN Laurent(pouvoir à M. SAINTE-CROIX), M. JOING Benoit (pouvoir à O. MARTIN)

Secrétaire de séance : Mme Alexandra SERDIN

Le proces verbal de la séance du 21 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Ajouts à l'ordre du jour : plan numérique école ; rénovation du réseau d'éclairage public ; création d'un columbarium et jardin du souvenir ; intervention de MMmes GIRARD

M le maire donne la parole à MMmes GIRARD qui ont demandé de pouvoir intervenir au sujet de nuisances engendrées par la présence de 5 velux installés sur l'immeuble communal sis 10 rue du Maréchal Leclerc, qui créent une vue directe dans leur jardin et des nuisances de bruit et d'odeurs.

Réseau d'assainissement - travaux de maintenance

L'agence ATD du conseil départemental 89 (pôle assainissement) indique que les travaux d'entretien préconisés dans le rapport IRH de 2015, qui n'ont pas été réalisés depuis, ne nécessitent pas une mission d'AMO ou de MOE. Dans ces conditions la Commune peut directement consulter 3 entreprises.

M le maire communique les offres de prix parvenues en mairie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (par 12 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention)

DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE SERBONNES

89140

tel. 03 86 67 11 25 & fax. 03 86 88 80 17 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le devis de l'entreprise SNAVEB -ZI des vauguilletes à SENS pour un montant de 10 250.05 € HT (12 300.06 € TTC)

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2021 du service de l'assainissement.

M le maire précise que ces travaux d'entretien ne bénéficient pas de subventions et qu'il conviendra dans les prochains mois de prévoir un contrat annuel d'entretien (curage du réseau) afin maintenir un réseau en bon état de fonctionnement.

Travaux d'amélioration énergétique à la salle des fêtes

Vu la délibération adoptée le 5 mars 2021,

M le maire rappelle l'enveloppe de l'opération qui est estimée à 82 139 € HT (98 567 € ttc) et informe que les subventions notifiées s'élèvent à : 36 570 € (soit 50 % sur assiette éligible de 73 139 €) pour la DSIL et 17 697 (soit 30 % sur assiette éligible de 58 990 €)€ pour le SDEY .Soit une opération subventionnée globalement à hauteur de 66% et autofinancée à hauteur de 34%

Compte tenu du montant de la subvention notifié par le SDEY , inférieur de 4 245 € à la prévision votée par délibération susvisée , M le maire demande au CM de se prononcer sur la poursuite de l'opération .

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité, vote à main levée à la question : « *faut-il engager l'opération malgré le taux de subvention inférieur obtenu par rapport à la prévision ?* »

Par 8 voix CONTRE ; 2 voix POUR ; 2 abstentions

DECIDE de ne pas poursuivre l'opération considérant que le reste à charge de la commune est trop important ;

CHARGE M le maire de rechercher d'autres subventions (DETR - REGION)

SDEY – convention de financement – bouquet de travaux – et convention de mutualisation des Certificats d'Economies d'Energies (CEE)

dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes .

DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE SERBONNES
89140

tel. 03 86 67 11 25 & fax. 03 86 88 80 17 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

A l'unanimité , AUTORISE le maire à signer la convention et toutes pièces afférentes à ce dossier avec le SDEY.

Socle numérique dans les écoles élémentaires

Vu la délibération adoptée le 19 février 2021,

M le maire indique que la commune a été retenue pour son projet d'équipement informatique de l'école de Serbonnes.

Soit une subvention de 7 290 € représentant 69.42 % du prévisionnel de 10 500 € TTC

Après délibération, le conseil municipal , à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention avec la Région , qui servira de support au paiement de la subvention accordée à la Commune (7 140 € maximum pour le volet équipement et 150 € pour le volet services et ressources numériques ;

DECIDE de retenir le devis de la société OXO établie à PERRIGNY 89 pour un montant de 7 897.00€ HT (9 476.40 € TTC) pour le matériel + 48 € TTC/ mois pour le contrat d'accompagnement de 5 ans moyennant 3 visites par an +468 € TTC pour les frais d'installation , de configuration et de formation.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le ou les devis correspondants et le contrat de maintenance informatique.

Les crédits sont inscrits au BP 2021.

Projet de création d'une aire de jeux pour enfants

Après avoir entendu l'exposé de M le maire, le conseil municipal, APPROUVE la création d'une aire de jeux extérieurs pour enfants sur la place Catherine et Raymond JANOT pour un montant de 8 000 € et la création d'un terrain de football dans le terrain attenant à la salle des fêtes pour un montant de 4 000 € (filets, grillages, protections)

DECIDE de solliciter des subventions aux taux les plus élevés possible , au Conseil Départemental de l'Yonne (villages de l'Yonne) ; à l'Etat (DETR 2021) ;

Réseau d'éclairage public – rénovation globale et ajout de points lumineux

Vu la délibération adoptée le 19 février 2021,

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE SERBONNES
89140

tel. 03 86 67 11 25 & fax. 03 86 88 80 17 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

Soit 12 voix POUR ; 0 contre ; 0 abstention

ADOPTE le projet de rénovation globale + ajout de points lumineux + télégestion
PREND ACTE du montant de l'opération 94 986.22 € HT dont part prise en charge par le SDEY (60 %) 56 991.73 € (75 988.97 TTC)

Soit un coût total restant à la charge de la Commune de 37 994.49 €

AUTORISE le maire à signer la convention financière et toutes pièces se rapportant au projet avec le SDEY

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2021 (compte 2041582)

Etude de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (SDEY)

Nicolas CHARIOT poursuit l'étude – dossier reporté.

Cimetière : création d'un columbarium et jardin du souvenir

Vu la délibération adoptée le 5 mars 2021,

Vu l'avis de la commission municipale ,

Mme Corinne GRELLET présente les différents devis parvenus en mairie ,

Après avoir entendu l'exposé de Mme GRELLET et délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE de retenir le devis établi par la société DELASSASSEIGNE ,

Soit la réalisation d'un columbarium de 6 cases pour 3 600 ht (4 320 € TTC) + création d'un espace de dispersion +fourniture et pose d'une colonne en granit + banc en granit pour 3 473.33 € HT (4 168 € TTC)

AUTORISE M le maire à signer le ou les devis correspondants

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2021

Ressources humaines : création de postes pour le service cantine – garderie à compter de la rentrée scolaire 2021-2022

M le maire expose les besoins en personnel pour les services de cantine et garderie à partir de la rentrée scolaire 2021-2022 , précisant que certains postes doivent être modifiés et certains temps de travail hebdomadaires augmentés en raison des effectifs en hausse.

DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE SERBONNES
89140

tel. 03 86 67 11 25 & fax. 03 86 88 80 17 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

Garderie du matin et surveillance cantine

Après avoir entendu l'exposé de M le maire, le conseil municipal , à l'unanimité ;
Vu l'organisation des services de cantine et garderie ;
Vu l'article 3-3 3 de la loi du 26/01/1984 modifiée,
Vu l'article 3-4-II de la loi du 26/01/1984 modifiée.
DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique contractuel à compter du 01/09/2021,
FIXE le temps de travail annualisé sur ce poste à 10,45/35^{ème}
FIXE la rémunération par référence à l'échelle C1 - indice brut 354 – indice majoré 332
AUTORISE le maire à signer le ou les contrats correspondants.
DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel en conséquence.

Cantine – commandes et préparation des repas et entretien de la cuisine

Vu l'article 3-3 3 de la loi du 26/01/1984 modifiée,
Vu l'article 3-4-II de la loi du 26/01/1984 modifiée.
Vu l'organisation des services de cantine et garderie ;
Considérant que ce poste nécessite , depuis la rentrée de septembre 2020, 15 mn de travail quotidien supplémentaire
Le conseil municipal à l'unanimité, DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique contractuel à compter du 01/09/2021,
FIXE le temps de travail annualisé sur ce poste à 18.06/35^{ème}
FIXE la rémunération par référence à l'échelle C1 - indice brut 354 – indice majoré 332
AUTORISE le maire à signer le ou les contrats correspondants.
DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel en conséquence.

Cantine et garderie du soir

Vu l'article 3-3 3 de la loi du 26/01/1984 modifiée,
Vu l'article 3-4-II de la loi du 26/01/1984 modifiée.
Vu l'organisation des services de cantine et garderie ;
VU la délibération adoptée le 15 janvier 2021,
Le conseil municipal à l'unanimité, DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique contractuel à compter du 01/09/2021,
FIXE le temps de travail annualisé sur ce poste à 15.45/35^{ème}

DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE SERBONNES
89140

tel. 03 86 67 11 25 & fax. 03 86 88 80 17 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

FIXE la rémunération par référence à l'échelle C1 - l'indice brut 354 – indice majoré 332

AUTORISE le maire à signer le ou les contrats correspondants.

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel en conséquence.

Restauration scolaire – contrat de prestation de fourniture des repas pour l'année scolaire 2021-2022

Considérant que les prestations proposées par la société ELITE RESTAURATION établie à JOIGNY pour la fourniture et la livraison des repas de cantine donnent satisfaction en tous points,

M le maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de fourniture des repas de cantine avec la société ELITE RESTAURATION ; pour l'année scolaire 2021-2022 en l'autorisant à signer un nouvel avenant ;

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer l'avenant au contrat de prestation de restauration – repas livrés - pour l'année scolaire 2021-2022,

PREND ACTE des tarifs pratiqués qui ne subissent aucune augmentation sur la période du contrat , soit :

Déjeuner enfant 5 composantes sans pain = 2.50 € HT (2.64 € ttc)

Goûter 2 composantes = 0.60 € HT (0.63 € ttc)

SDEY - modifications du règlement financier (information)

M le maire communique les modifications au règlement financier 2021 du SDEY voté en comité syndical en date du 20 avril 2021.

Immeuble 16 rue du Maréchal Leclerc – engagement procédure de péril (information)

Considérant que les propriétaires n'ont pas pris de mesures (depuis 01/2020) pour faire cesser la dégradation de l'immeuble M le maire indique qu'il est dans l'obligation d'engager une procédure de mise en sécurité visée à l'article L511-9 du code de la construction et de l'habitation afin de préserver la sécurité des usagers de la voie publique et des riverains.

M le maire communique le courrier qu'il a adressé aux propriétaires les informant qu'il peuvent faire des observations avant le 20/07/2021 et qu'au-delà de cette

DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE SERBONNES
89140

tel. 03 86 67 11 25 & fax. 03 86 88 80 17 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

date il engagera de la procédure de péril ordinaire en saisissant le tribunal administratif pour désignation d'un expert en bâtiments.

M le maire informe qu'il fait ouvrir un dossier de sinistre auprès de la compagnie d'assurance de la commune.

Immeuble 28 rue des préaux – procédure de péril en cours

Une assignation à l'encontre les cohéritiers a été rédigée par l'avocat (Maître CROCI) , un jugement du tribunal de Sens est attendu courant septembre.

Affaires diverses

Mme BEDEKOVIC propose d'installer un panneau STOP rue forte pour faire ralentir les véhicules.

Question de M. LE PREVOT au sujet des travaux de la fibre – travaux en cours rue des pâtis. Signalement d'un stationnement prolongé (le véhicule ne bouge pas depuis plusieurs semaine) à la gendarmerie.

Rue du Maréchal Leclerc – une administrée demande la création d'un bateau devant sa propriété.

M .MARTIN : il sera proposé à l'occasion d'une prochaine assemblée du CCAS d'accorder un bon d'achat de 15 € à tous les élèves de Serbonnes qui passent en 6^{ème}.

Mr Martin informe qu'il travaille avec la gendarmerie afin d'obtenir leur aide pour lutter contre les motos et quads non homologués qui circulent à l'intérieur du village et les vitesses excessives. Cette demande fait suite à de nombreuses plaintes d'habitants et de conduites dangereuses de la part de certains. La gendarmerie effectuera des passages et des contrôles régulièrement. Leur présence sera quasi quotidienne. Il en va de la sécurité de tous et surtout celle de nos enfants.

Renaud de Saint Ours a refait un point sur le dossier stérilisation des chats errants. Il a contacté plusieurs associations :

Pas si Bêtes : 100 % à la charge de la commune

30 millions d'amis : prise en charge de 50 % des coûts de stérilisation mais la commune doit engager un budget à l'année

DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE SERBONNES
89140

tel. 03 86 67 11 25 & fax. 03 86 88 80 17 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

Fondation Brigitte Bardot : 100 % prise en charge par l'association mais retour en attente... Avons obtenu 10 bons l'année dernière et ne sommes pas forcément prioritaires cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 22 .

PO/Le Maire, absent,

La 1^{ère} adjointe,

Corinne GRELLET

AFFICHE LE